

1.1 Classe de durabilité et classes de risques

Le CCTP prévoit P 14 une durabilité naturelle des bois élevée supérieure à Dix ans conformes à la norme EN 350-2.

1.1.1 Classe d'emploi (ou classe de risque)

Afin de déterminer la classe de durabilité du bois nécessaire à la pérennité des ouvrages, il convient d'étudier à quelle classe de risque (appelée aussi classe d'emploi) les bois sont soumis selon la norme EN 335-2

Tableau 1 — Récapitulatif des conditions d'humidité par classe d'emploi et des agents biologiques attaquant le bois massif

Classe d'emploi	Situation générale en service	Description de l'exposition à l'humidification en service	Apparition des agents biologiques ^{a)}			
			Champignons	Coléoptères ^{b)}	Termites	Térébrants marins
1	À l'intérieur, sous abri	sec, maximum 20 %	—	U	L	—
2	À l'intérieur ou sous abri	occasionnellement > 20 %	U ^{c)}	U	L	—
3	3.1 À l'extérieur, au dessus du sol, protégé	occasionnellement > 20 %	U ^{c)}	U	L	—
	3.2 À l'extérieur, au dessus du sol, non protégé	fréquemment > 20 %	U ^{c)}	U	L	—
4	4.1 À l'extérieur en contact avec le sol et/ou l'eau douce	à prédominance ou en permanence > 20 %	U ^{d)}	U	L	—
	4.2 À l'extérieur en contact avec le sol (severe) et/ou l'eau douce	en permanence > 20 %	U ^{d)}	U	L	—
5	Dans l'eau salée	en permanence > 20 %	U ^{d)}	U ^{e)}	L ^{e)}	U

Extrait de la norme NF EN 335-2

A l'étude de cette norme, il convient de distinguer :

- Les pieux ou pilotis des ouvrages « **à l'extérieur en contact avec le sol et l'eau** » qui devront répondre à la classe 4
- Les structures et platelages des caillebotis « **A l'extérieur, au dessus du sol, non protégé** » qui devront répondre à la classe 3

1.1.2 Classe de durabilité

La norme NF EN 460 nous permet ensuite de rechercher la classe de durabilité naturelle nécessaire pour la réalisation des ouvrages sans avoir recours à un traitement des bois :

Tableau 1 : Champignons lignivores — Guide de classes de durabilité d'essences de bois appropriées pour l'emploi dans les classes de risque

Classe de risque	Classe de durabilité				
	1	2	3	4	5
1	0	0	0	0	0
2	0	0	0	(0)	(0)
3	0	0	(0)	(0) — (x)	(0) — (x)
4	0	(0)	(x)	x	x
5	0	(x)	(x)	x	x

Légende :

- 0 durabilité naturelle suffisante,
- (0) durabilité naturelle normalement suffisante, mais pour certains emplois un traitement de préservation peut être recommandé (voir annexe A),
- (0) — (x) la durabilité naturelle peut être suffisante, mais en fonction de l'essence de bois, de sa perméabilité (voir 6.1) et de son emploi final (voir annexe A), un traitement de préservation peut s'avérer nécessaire,
- (x) le traitement de préservation est normalement recommandé, mais pour certains emplois la durabilité naturelle peut être suffisante (voir annexe A),
- x traitement de préservation nécessaire.

Extrait de la norme NF EN 460

A l'étude de cette norme, il convient de distinguer :

- Les pieux ou pilotis de classe de risque 4 devront avoir une **classe de durabilité 1**
- Les structures et platelages des caillebotis de classe de risque 3 devront avoir **une classe de durabilité 2**

Ces classes de durabilité correspondent aux exigences du CCTP conformes à la norme EN 350 dont voici l'extrait :

4.2.2 Classification de la durabilité naturelle vis-à-vis des champignons lignivores

Une classification à cinq niveaux est utilisée :

Classes de durabilité	Description
1	Très durable
2	Durable
3	Moyennement durable
4	Faiblement durable
5	Non durable